



COMMISSION DE DISCIPLINE

Foot 690

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Membres présents : Pierre BERNARD, Isabelle BLANCHET VOYET, Corinne ROSSET, Denis MOUCHET

Réunion du lundi 02 mars 2026

Publié le jeudi 05 mars 2026

IMPORTANT

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenue de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€. Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

- Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.
- Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand selon nos horaires d'ouverture.

Tout élément (vidéo, rapport, audio etc.) doit être transmis 72h avant l'audition, passé ce délai aucun nouvel élément n'est pris en compte.



CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier n°23-684/62396-1

Match n°55090053 – U17 D2 Poule B du 13/12/2025

ES THYEZ – AS THONON

Sont convoqués le lundi 9 mars 2026 à 18h30

L'arbitre :

REVUZ Michel (ES THYEZ)

ES THYEZ :

Le Président ou son représentant

COPPEY Johan, délégué

FATA Jean François, éducateur

AS THONON :

Le Président ou son représentant

KIETA Fadiala, éducateur

Dossier n°24-690/03032026

Est convoqué le lundi 9 mars 2026 à 19h30

EL KHATIRI Salim, arbitre officiel

FRS CHAMPANGES :

Club représenté par l'arbitre

COMPTE-RENDUS CONFRONTATIONS

ENT. ST JEOIRE LA TOUR :

Est convoqué le lundi 2 mars 2026 à 18h30

STAROPOLI Arnaud, président

CESBRON David, supporter

Ce dossier est classé sans suite.

ES CERNEX :

Sont convoqués le lundi 2 mars 2026 à 19h00

THOMASSON Luc, président

Ce dossier est classé sans suite.



Dossier N°684/52889-1

Match n° 53767768 – Seniors D4 Poule E – du 14/12/2025

AS VIUZ EN SALLAZ – ES FILLINGES

Sont convoqués le lundi 2 mars 2026 à 19h30

L'arbitre :

MULLIER Kevin

Le délégué officiel :

DUPRE Emmanuel

AS VIUZ EN SALLAZ :

Le Président ou son représentant

SALHI Oualid, éducateur

HALOUA BOUKHRIS Soufiane, joueur N°4

ATTAFI Zouhir, joueur N°7

MOSTEFA SIDE LARBI Belkacem, joueur N°12

Ce dossier est classé sans suite.